

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Extension stabulation VL sur la commune principale de l'AIOT 4 Kergault 22230 Trémorel.

La référence de votre dossier est A-4-5NF9VE0S3 et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 15/04/2024 à 11h05 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux ....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77774917700021**

Organisme : **EILYPS GROUP**

Fonction : **Conseiller Environnement**

### Personne morale

N° SIRET **49967924900015**

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DE KERGAULT**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**4 Kergault**

**22230 TREMOREL**

### Signataire

Qualité : **Co-gérant**

### Référent

Fonction : **Co-gérant**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Extension stabulation VL**

Description des activités :

**Activité laitière, extension de la stabulation VL pour local d'isolement et création d'une réserve incendie.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

Adresse **4 Kergault 22230 Trémoré**

X : 307710

Y : 6803149

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

**Projet de démolition d'une partie de la stabulation VL, d'extension de la stabulation VL pour local d'isolement et de création d'une réserve incendie. Suite au développement de l'activité de l'exploitation, ce nouveau projet est nécessaire pour améliorer les conditions de travail de l'exploitant et pour pouvoir créer un local d'isolement sur aire paillée intégrale. Le projet consiste dans un premier temps à démolir une petite partie de la stabulation. La démolition se fera conformément aux règles de démolition, elle permettra de créer l'extension de la stabulation VL. L'extension de la stabulation sera accolée au pignon Sud/Est de l'existante sur la parcelle 120. Ce**

bâtiment bipente sera habillé d'un bardage bois naturel à claire voie. La façade Est restera ouverte avec la charpente bois apparente. Sur le pignon Nord, un porte à enroulement blanche et un rideau coulissant vert seront mis en œuvre pour la circulation. Les gouttières et descentes pluviales seront plus effacées si leur teinte est grise. La couverture sera en fibro-ciment de teint naturelle sur les deux pans. La hauteur maximum sera de 6.85 m.

## **6 - Mode d'exploitation**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**